

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2010-2011

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

d'une part,

Et

2) Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle, représentée par son Président, Monsieur Pierre Jullien, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « F.O.L. Moselle »,

d'autre part,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2010-2011 signée le 6 décembre 2010 par la Ville de Metz en faveur de la F.O.L. Moselle dont le siège est situé 3 rue Gambetta à Metz pour les années 2010-2011, notamment l'article 3 qui précise que la subvention d'un montant de 15 000 euros pour l'organisation de la rétrospective cinématographique Straub à Metz au printemps 2011 sera versée sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La Ville de Metz, par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, s'engage à soutenir financièrement l'organisation de la rétrospective Straub de la F.O.L. Moselle au printemps 2011 pour un montant de 15 000 euros (quinze mille euros) afin de lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général.

Cette subvention a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée.

ARTICLE 2 :

La Ville apporte également une aide financière à la F.O.L. Moselle pour la coordination des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Cinémetz au travers d'une subvention d'un montant de 16 000 euros (seize mille euros) acté par décision du Conseil Municipal du 27 janvier 2011. Cela porte la subvention globale de la Ville à la F.O.L. Moselle pour ses projets à 31 000 euros.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2010-2011 susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Antoine FONTE

Pour la F.O.L. Moselle,
Le Président :
Pierre JULLIEN